Cinquante-neuvième année. - N ° 187 A Lundi 29 et mardi 30 septembre 2025

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3876

83 – VAR

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DRAGUIGNAN

Loi de 1967

Date : 23 septembre 2025.
Autre jugement de liquidation des biens.
775 712 243 RCS Draguignan.
775 712 243 RM 83.
ROHMER (Raymond).
Activité : Sans activité.
Adresse : avenue Ferrandin, 83570 Carcès.
Date : 23 septembre 2025.
Autre jugement de liquidation des biens.
712 621 275 RM 84.
RCS non inscrit.
VAUCLUSIENNE DE CONCENTRATION DE JUS DE FRUITS.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Activité : Sans activité.
Adresse : Quartier des Joncquiers, 84800 L'Isle sur-la-sorgue.
Date : 23 septembre 2025.
Autre jugement de liquidation des biens.
RCS non inscrit.
CENTRE D'EMBOUTEILLAGE REGIONAL DES JONQUIERS.
Forme : Sans correspondance.
Activité : Sans activité.
Adresse : Quartier les Jonquiers, 84800 L'Isle sur-la-sorgue.
Date : 23 septembre 2025.
Autre jugement de liquidation des biens.
RCS non inscrit.
LES CAVES ANDRE.
Forme : Société anonyme.
Activité : Sans activité.

Adresse : 9, avenue Pasteur, 84130 Le Pontet.
Date : 23 septembre 2025.
Autre jugement de liquidation des biens.
784 155 145 RCS Draguignan.
GROUPEMENT INTERPROFESSIONNEL DE COMMERCIALISATION DES VINS FINS.
Forme : Groupement d'intérêt économique.
Sigle : G.I.C..
Activité : Sans activité.
Adresse : route de Nice, 83170 Brignoles.
Complément de jugement : Constate la bonne exécution et clôture le concordat homologué dans la procédure commune de feu M. Raymond ROHMER, et par extension de la SARL LA VAUCLUSIENNE DE CONCENTRATION ET DE JUS DE FRUITS, du GIE CENTRE D'EMBOUTEILLAGE REGIONAL DES JONQUIERS, de la société LES CAVES ANDRE et du GROUPEMENT INTERPROFESSIONNEL DES VINS FINS. Met fin à la mission du commissaire au concordat. .

